



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT *en Corrèze* 2020





# SOMMAIRE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

**3**  
EDITO

**4**  
LE SOUTIEN FINANCIER  
DE L'ÉTAT

**5**  
LA GESTION DE LA  
CRISE SANITAIRE  
DE LA COVID19

**7**  
LA SÉCURITÉ  
Protéger nos concitoyens

**9**  
L'ACCOMPAGNEMENT  
DES COLLECTIVITÉS  
CORRÉZIENNES

**10**  
L'ÉCONOMIE  
Favoriser l'attractivité  
de l'emploi

**12**  
LE DÉVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES  
Préparer l'avenir de  
la Corrèze

**16**  
LA COHÉSION SOCIALE  
ET LA CITOYENNETÉ

**18**  
L'ENVIRONNEMENT  
Construire la transition  
écologique

**20**  
L'AGRICULTURE  
Soutenir et moderniser  
l'agriculture

**22**  
L'EAU  
Une problématique  
corrézienne

**24**  
LA TRANSFORMATION  
DE L'ÉTAT

**26**  
LES CHIFFRES  
DE LA PRÉFECTURE



# ÉDITO

« La crise sanitaire sans précédent, qui est apparue début 2020 – et que nous continuons de traverser - a bouleversé profondément la vie de nos concitoyens ... ainsi que celle des institutions.



La pandémie de la COVID19 a révélé de **nouveaux enjeux et de nouveaux défis**, auxquels l'État a dû faire face dans la plus grande urgence.

Qu'il me soit permis de **remercier** ici, l'ensemble des agents des services de l'État, car ils ont su se mobiliser et s'investir totalement, donnant tout son sens à leur **engagement** et à leur **action au service de l'intérêt général**.

Il a fallu **répondre aux urgences** sanitaires, économiques et sociales, générées par la pandémie.

L'action des services de l'État s'est tournée prioritairement vers la lutte contre la COVID19, le déploiement du plan de relance, sans oublier le maintien et le suivi de toutes les politiques prioritaires pour **assurer le développement de notre territoire**.

La Corrèze a su tirer profit des opportunités mises à disposition par le Gouvernement pour **garantir son avenir**. Le présent rapport, loin d'être exhaustif, se veut l'illustration de cette affirmation.

Je peux vous assurer de mon **soutien** et de mon **engagement total et dévoué**, pour que le département soit en mesure de faire face aux conséquences de cette crise. »

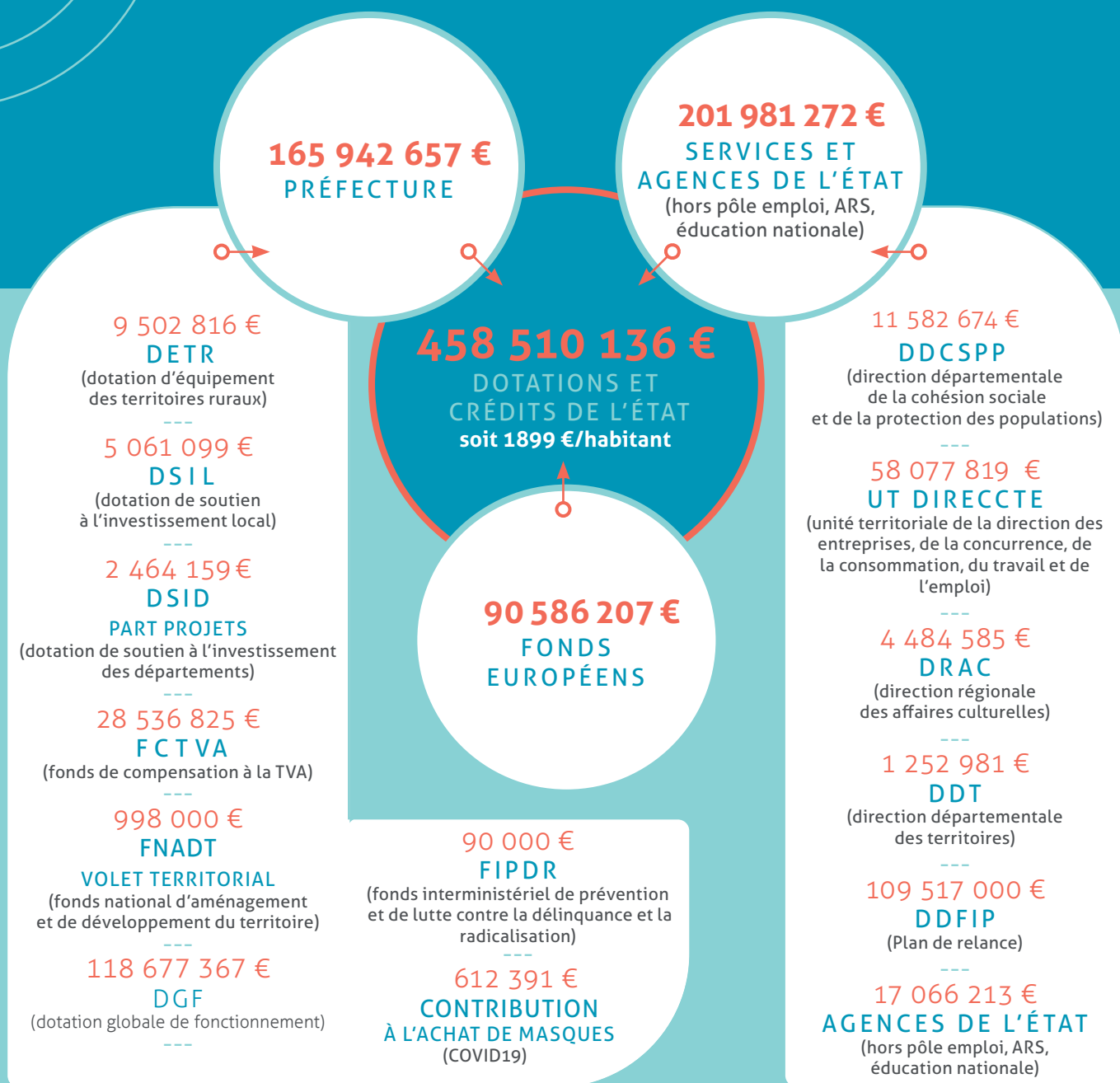
SALIMA SAA  
PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE



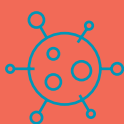
# LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT

En 2020, les dotations et interventions de l'État et des agences (hors périmètre éducation nationale, agence régionale de santé et pôle emploi) représentent **458 510 136 €** soit une **augmentation de +28,51%** par rapport à l'année 2019.

L'action de l'État a permis de **poursuivre les efforts pour assurer le développement du territoire**, mais elle a également su mobiliser les nouvelles aides proposées par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID19.







# LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID19

*La crise sanitaire de la COVID19, qui a marqué l'année 2020, a considérablement bouleversé l'activité des services de l'État. Ils ont fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle pour accompagner les Corrégiens dans ce contexte inédit.*

*Les deux périodes de confinements et les mesures de couvre-feu successives, mises en place par le Gouvernement pour freiner la diffusion du virus, ont eu de lourds impacts économiques et sociaux.*

## I. UNE MOBILISATION PARTENARIALE

Un **travail partenarial et institutionnel** de la préfecture avec l'agence régionale de santé (ARS), l'éducation nationale, les élus, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la direction départementale des finances publiques (DDFiP) et l'ensemble des services de l'État (et notamment l'ARS) a permis **d'accompagner et de soutenir les Corrégiens** dans cette période difficile.

La gestion de la crise a porté tant sur les **mesures de prévention** (prise des arrêtés rendant obligatoire le port du masque, réglementation des marchés, fourniture de masques aux publics vulnérables), que sur la **prise en charge des cas avérés de COVID19 et des cas contacts** par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.



LA MOBILISATION AUX CÔTÉS DES PARTENAIRES SOCIO-PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LEURS SALARIÉS

Dès les premières semaines de la crise de la COVID19, les **services de l'État** se sont pleinement **mobilisés** aux côtés des partenaires socio-professionnels et des collectivités territoriales pour **accompagner** les entreprises et leurs salariés et **atténuer les conséquences économiques** des mesures sanitaires prises par le Gouvernement.

REVERSEMENT ANTICIPÉ  
DES ACOMPTES D'IMPÔT  
SOCIÉTÉ  
19 232 000 €

REVERSEMENT  
DES CRÉDITS DE TVA  
61 365 000 €  
5893 DOSSIERS

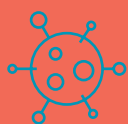
FONDS DE SOLIDARITÉ  
28 920 000 €  
5855 DOSSIERS

L'ACCOMPAGNEMENT  
DE L'ÉCONOMIE  
CORRÉGIENNE

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT (PGE)  
344 100 000 €  
2214 ENTREPRISES AIDÉES

ACTIVITÉ PARTIELLE  
56 445 796 €  
4666 entreprises concernées  
37 937 salariés bénéficiaires  
23 634 774 heures autorisées

36  
RÉUNIONS HEBDOMADAIRES  
animées entre les services  
de l'État et les acteurs  
sociaux économiques  
(entre mars et décembre 2020)



# LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID19

## LA MISSION D'APPUI ET DE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Dans le cadre de l'urgence sanitaire, la **direction de la citoyenneté et des collectivités locales (DCRCL)** s'est particulièrement mobilisée pour :



### RÉPONDRE

aux **nombreuses interrogations des élus et des services des collectivités** sur des sujets les plus divers (marchés publics : seuils de passation, conditions d'exécution, modification...)



### ANALYSER

dans **diverses circulaires à leur intention, les textes dérogatoires intervenus durant cette période, en vue de faciliter le fonctionnement des exécutifs locaux et des assemblées délibérantes** (exercices des délégations par l'exécutif, lieu de réunion, quorum, modalités de vote, pouvoirs, évolution des règles de passation et d'exécution des marchés publics...)



### INFORMER

sur la mise en place du **fonds de solidarité** à destination des entreprises particulièrement touchées par les **conséquences économiques, financières et sociales** de la propagation de l'épidémie de la Covid-19 et sur les aides économiques des collectivités aux commerces touchés par la COVID19.

## LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

**190** DEMANDES D'ACCUEIL

d'enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (100 % de demandes satisfaites)

**415** ENFANTS ACCUEILLIS

dans le cadre des vacances apprenantes (plus de 120 000 € mobilisés)

+ MISE EN ŒUVRE DE PROTOCOLES SANITAIRES au sein des établissements

+ ÉTABLISSEMENT D'UN DISPOSITIF de continuité pédagogique



### PROTECTION SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE DU CONSOMMATEUR EN PÉRIODE DE CRISE COVID

Le service « consommation concurrence et répression des fraudes » (CCRF) est intervenu au cœur de la crise sanitaire, notamment pour **vérifier les prix réglementés** des gels hydroalcooliques, la commercialisation des masques et le **respect du décret** du 29/10/2020 portant sur la vente de biens essentiels en grandes surfaces spécialisées et grandes moyennes surfaces (GMS).



# LA SÉCURITÉ PROTÉGER NOS CONCITOYENS

## I. LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La Corrèze demeure un département relativement protégé de la délinquance générale. Ce constat n'empêche pas les forces de sécurité intérieure d'être pleinement mobilisées pour protéger la population et le territoire.

**-26,3%**

**D'ATTEINTES  
AUX BIENS**

12,13 faits pour 1000 habitants contre un taux de 26,14 faits pour 1000 habitants au niveau national.



**+ 8,8 %**

**D'ATTEINTES  
AUX PERSONNES**

6,85 faits pour 1000 habitants contre un taux de 9,88 faits pour 1000 habitants au niveau national.



**- 15,3 %**

**D'INFRACTIONS À  
LA LÉGISLATION SUR  
LES STUPÉFIANTS**

(10,3 % au niveau national). **Création d'un nouveau dispositif : la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS)** pour faciliter la coordination et l'action de l'ensemble des services impliqués dans la lutte contre les trafics de stupéfiants.



**+ 18,4 %**

**DE VIOLENCES  
INTRA-FAMILIALES**

Cette hausse est essentiellement liée au premier confinement et a justifié la mise en place de **3 points d'accueil et d'écoute** en centres commerciaux.



### AUTRES DOMAINES DE LA SÉCURITÉ :

L'année 2020 a également permis un important travail de **sécurisation des établissements scolaires** par la collecte et la mise à jour des plans de sécurisation des établissements scolaires du département, **en coopération avec les forces de sécurité et les services de l'éducation nationale.**



**18 000€**  
**PRÉVENTION  
DE LA DÉLINQUANCE**

**DES MOYENS FINANCIERS  
IMPORTANTS ENGAGÉS DANS LA  
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

**18 000€**  
**SOUTIEN AUX COMMUNES  
INSTALLANT DES DISPOSITIFS DE  
VIDÉOPROTECTION**

**90 000€**  
**FIPDR**



# LA SÉCURITÉ PROTÉGER NOS CONCITOYENS

## II. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :



**137**  
ACCIDENTS  
CONTRE **206**  
soit

**69**  
EN MOINS  
par rapport à 2015-2019



**16**  
TUÉS  
CONTRE **18**  
soit

**2**  
EN MOINS  
par rapport à 2015-2019



**163**  
BLESSÉS  
CONTRE **267**  
soit

**104**  
EN MOINS  
par rapport à 2015-2019

**77 000 €** POUR **94** ACTIONS  
dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2020



### LES ACTIONS PRIORITAIRES



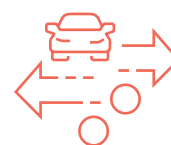
**LA SÉCURISATION  
DE LA CIRCULATION  
DES DEUX-ROUES  
MOTRISÉS**

**2 %** du trafic pour **30 %**  
des impliqués dans des  
accidents.



**DES OPÉRATIONS  
ONT ÉTÉ MENÉES  
EN DIRECTION  
DES SENIORS**

pour allier **mobilité** et  
**sécurité** de cette catégorie  
de conducteurs très  
présente sur les routes  
corrésiennes.



**LES DÉPLACEMENTS  
DOMICILE-TRAVAIL**

ont constitué le troisième  
axe prioritaire, car ils  
représentent dans le  
département la **majorité**  
**des usages des véhicules.**



# L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS CORRÉZIENNES

## I. LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS



### SOUTIEN DE L'ÉTAT À L'INVESTISSEMENT LOCAL :

Total soutien à l'investissement : **18 026 074 €** soit près de **74 €** par habitant.

### SOUTIEN DE L'ÉTAT AU FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La dotation globale de fonctionnement (DGF), répartie en 2020 entre les communes, EPCI et le département, représente un total de **118 677 367 €** soit près de **490 €** par habitant.

## II. RATIONALISATION DE LA CARTE INTERCOMMUNALE DE LA CORRÈZE

Au cours de l'année 2020, **deux syndicats intercommunaux ont été dissous** :

>> le **syndicat intercommunal d'aménagement du centre de secours du Pays de Tulle**, dissous de plein droit à compter du 28 juillet 2020, à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire ;

>> le **syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Montane**, dissous de plein droit à compter du 29 septembre 2020, dans le cadre du schéma d'organisation du maillage syndical, suite au transfert de la compétence eau à Tulle Agglo au 1er janvier 2020.

## III. LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

**841**  
ACTES  
CONTRÔLÉS

.....

**15**  
PLU  
CONTRÔLÉS

et  
**31**  
LETTRES  
RÉDIGÉES

dont  
**22**  
DEMANDES  
DE RETRAIT  
en matière  
d'urbanisme

.....

**499**  
LETTRES  
RÉDIGÉES

dont

**118**  
DEMANDES  
DE RETRAIT  
(contrôle des  
actes pris suite au  
renouvellement des  
conseils municipaux  
et communautaires)

.....

**3**  
DÉCISIONS  
prises sur des  
demandes  
d'autorisation  
d'exploitation  
commerciales  
(2 favorables et  
1 défavorable)

**229**  
MARCHÉS  
PUBLICS  
CONTRÔLÉS  
ont donné lieu à

**59**  
LETTRES  
D'OBSERVATIONS  
au titre de la  
commande publique

.....

**151**  
DÉLIBÉRATIONS  
ont donné lieu à

**8**  
LETTRES  
D'OBSERVATIONS  
(aides économiques  
liées à la période  
d'urgence sanitaire)





# L'ÉCONOMIE

## FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET L'EMPLOI

### I. LA DEMANDE D'EMPLOI EN CORRÈZE

#### LES CHIFFRES

Par arrondissement (données brutes, à fin déc. 2020)

#### LE BASSIN DE BRIVE

représente

5 983

PERSONNES INSCRITES EN  
CATÉGORIE A

et

10 481

EN CAT. A, B, ET C

#### LE BASSIN DE TULLE

enregistre

2 698

DEMANDEURS D'EMPLOI  
DE CATÉGORIE A

et

4 579

EN CAT. A, B, ET C

#### LE BASSIN D'USSEL

comptabilise

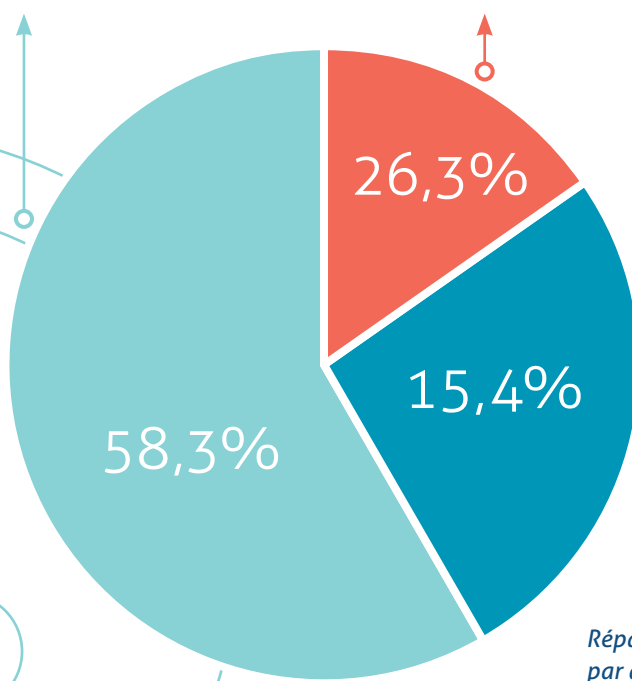
1 585

DEMANDEURS D'EMPLOI  
DE CATÉGORIE A

et

2 653

EN CAT. A, B, ET C



Répartition de la demande d'emploi par arrondissement

La situation de confinement et les conséquences de l'épidémie de COVID-19 sur le marché du travail ont **limité les opportunités de reprise d'emploi des chômeurs.**

C'est pourquoi le **Gouvernement a pris plusieurs mesures d'urgence** en matière d'assurance chômage pour **protéger** les personnes les plus vulnérables.

**Les services de l'État en Corrèze se sont particulièrement mobilisés pour maintenir l'emploi, soutenir les entreprises et accompagner les demandeurs d'emploi.**



# L'ÉCONOMIE FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET L'EMPLOI

## II. LE DÉPLOIEMENT DU PLAN # 1 JEUNE, 1 SOLUTION

Le plan « **1 jeune, 1 solution** », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il repose sur trois axes :



CFA les Treize Vents à Tulle



### FACILITER

l'entrée dans la vie professionnelle



### ORIENTER & FORMER

200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir



### ACCOMPAGNER

des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

Avec plus de 9 Md€ investis au plan national, ce plan mobilise un ensemble de leviers pour répondre à toutes les situations : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc.

*L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.*

La mobilisation de Pôle emploi, des missions locales, de Cap emploi ont permis de déployer efficacement le plan :

**1 630**  
JEUNES  
ONT ÉTÉ RECRUTÉS  
DANS LE CADRE  
D'UN CONTRAT  
BÉNÉFICIAIRE DE  
L'AIDE DE L'ÉTAT

**1 377**  
JEUNES  
SONT ENTRÉS  
EN PARCOURS  
CONTRACTUALISÉ  
D'ACCOMPAGNEMENT  
VERS L'EMPLOI ET  
L'AUTONOMIE (PACEA)

**467**  
JEUNES  
EN GARANTIE JEUNES  
(MISSIONS LOCALES)

**619**  
JEUNES  
ONT BÉNÉFICIÉ DE  
L'ACCOMPAGNEMENT  
INTENSIF JEUNES (AIJ)  
AVEC PÔLE EMPLOI



Visite de l'entreprise Eyrein Industrie 15 octobre 2020

Visite de l'entreprise CRP 4 décembre 2020



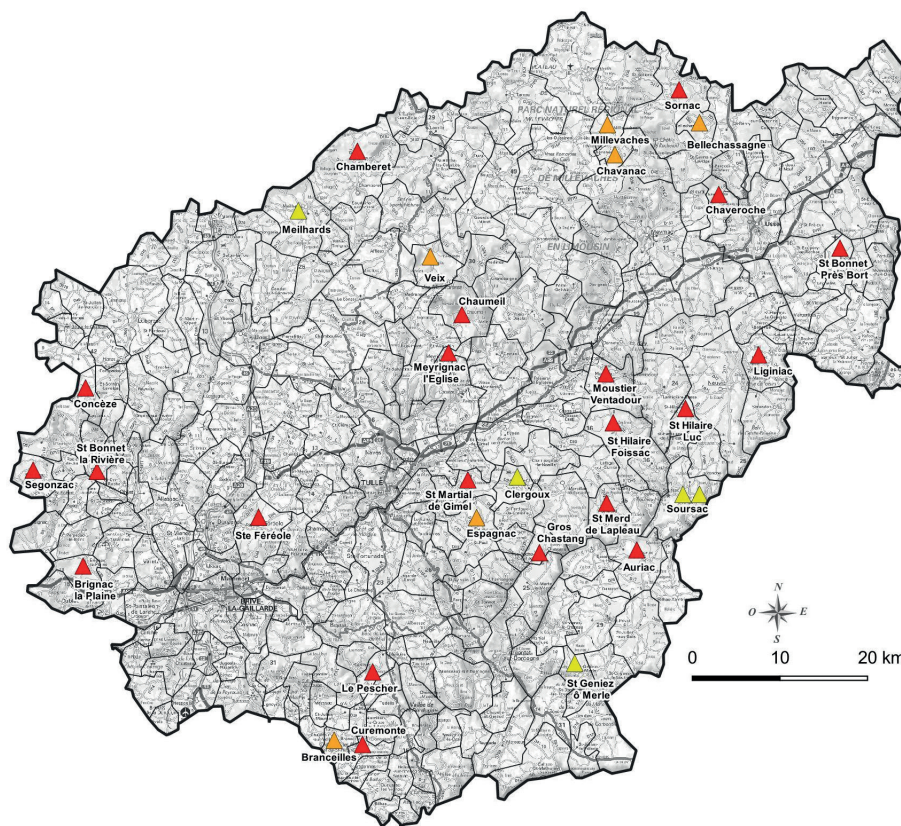


# LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PRÉPARER L'AVENIR DE LA CORRÈZE

## I. LA COUVERTURE MOBILE ET NUMÉRIQUE

### L'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE

En janvier 2018, le Gouvernement, l'autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP) ainsi que les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord historique visant à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les Français : « le new deal mobile ».



Programme de développement de la téléphonie mobile en Corrèze

#### ▲ Programme New Deal

2019-2021 : Auriac, Brignac la Plaine, Ste Féréole, Le Pescher, Meyrignac l'Eglise, Moustier Ventadour, St Bonnet près Bort.

2020-2022 : Chamberet, St Martial de Gimel, Concéze, St Hilaire Foissac, St Merd de Lapleau, Sornac

2021-2023 : Chaumeil, St Bonnet la Rivière, Segonzac, Gros Chastang, Chaveroche, Liginiac, St Hilaire Luc, Curemonte

▲ Programme 1300 sites stratégiques  
Soursac (2), Meilhards, Clergoux, St Geniez ô Merle

#### ▲ Programme centre bourg zones blanches

Bellechassagne, Chavanac, Millevaches, Espagnac, Veix, Branceilles

**Ce nouveau dispositif repose sur un quota de sites à couvrir pour chaque département.**

Il est piloté, au niveau national, par la mission **France mobile** de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et, au niveau départemental, par une **équipe-projet**, coprésidée par la **préfète** de département et le **président du Conseil départemental**. Il associe les opérateurs et les représentants des maires.

L'équipe-projet a identifié **treize sites à couvrir en priorité dans un délai de vingt-quatre mois** à compter de l'identification, pour chaque site, de l'opérateur chargé de mettre en œuvre la couverture mobile pour le compte de tous les autres. **Le respect de ce délai maximal de couverture fait l'objet d'un suivi attentif de l'équipe-projet départementale**. En cas de non-respect, l'ARCEP peut prononcer une **sanction financière** à l'encontre de l'opérateur défaillant.





# LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PRÉPARER L'AVENIR DE LA CORRÈZE

## LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

En zone dite d'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) (Agglo de Brive et TulleAgglo), la responsabilité du déploiement repose exclusivement sur les opérateurs : Orange à Brive-la-Gaillarde et SFR à Tulle. Les opérateurs doivent rendre raccordables – c'est-à-dire éligibles à une offre fibre – 92 % des logements fin 2020, et 100 % des logements fin 2022. Au 31 décembre 2020, le taux de déploiement de la fibre est de 67% sur le territoire de Tulle Agglo et de 78 % sur celui de l'Agglo de Brive.

En zone dite d'initiative publique, soit le reste du département, le Conseil départemental de la Corrèze prévoit un accès à la fibre pour tous les corrèziens d'ici 2021. Il s'agit du projet « Corrèze 100 % fibre », dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le syndicat mixte DORSAL. **L'État est le premier financeur** de ce projet important pour le développement du territoire, à hauteur de **43 M€** sur un total de **143,8 M€**.





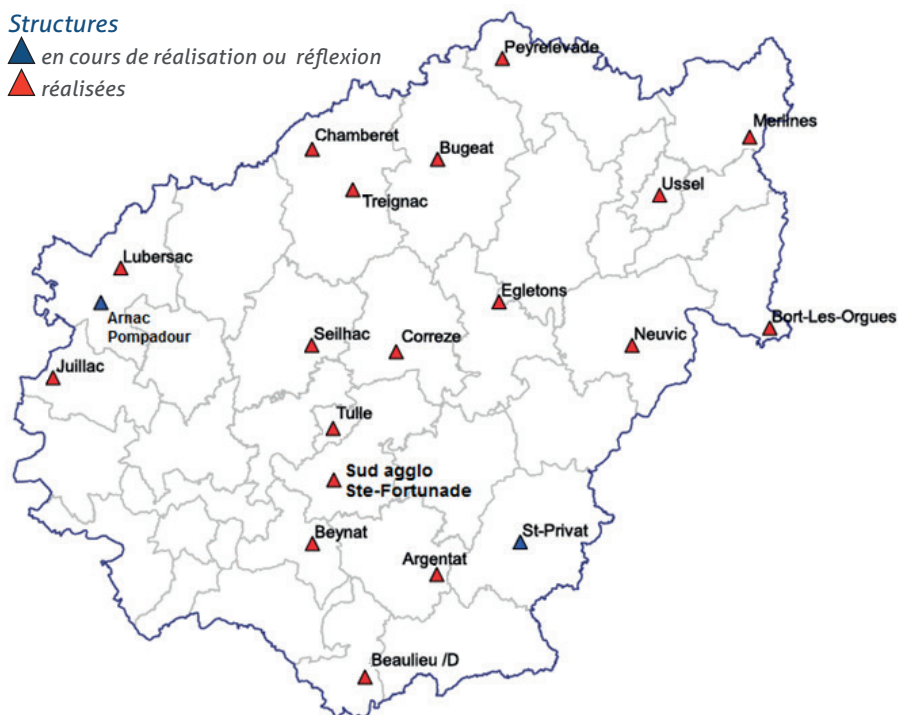
100 % FIBRE en Corrèze

## II. LA GARANTIE DE L'ACCÈS AUX SOINS

*Dans un département rural en proie au vieillissement démographique, les besoins de santé croissants et la déprise médicale présentent un défi majeur d'accès aux soins. Les pouvoirs publics se mobilisent pour faciliter le recours aux services de santé et renforcer l'offre de soins.*

### Structures

-  en cours de réalisation ou réflexion
-  réalisées



### LES CHIFFRES

**18**  
MAISONS DE SANTÉ  
PLURIPROFSSIONNELLES  
EN ACTIVITÉ

**14**  
CONTRATS D'AIDE À  
L'INSTALLATION DE MÉDECIN  
dans les zones déficitaires (bassins  
de vie de Treignac, de Meymac,  
d'Uzerche et d'Egletons)



# LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PRÉPARER L'AVENIR DE LA CORRÈZE

## LES MESURES DESTINÉES À FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ POUR LE RECRUTEMENT DE NOUVEAUX MÉDECINS EN ZONE RURALE

### La création des communautés pluriprofessionnelles territoriales de santé (CPTS)

En 2020, des travaux ont avancé sur **2 territoires** :  
>> La **Haute-Corrèze** par rapprochement des pôles de santé de la Haute-Corrèze et de Millesoins  
>> Le **secteur de Lubersac** au nord-ouest dans le cadre d'un projet interdépartemental avec la Dordogne et la Haute-Vienne.

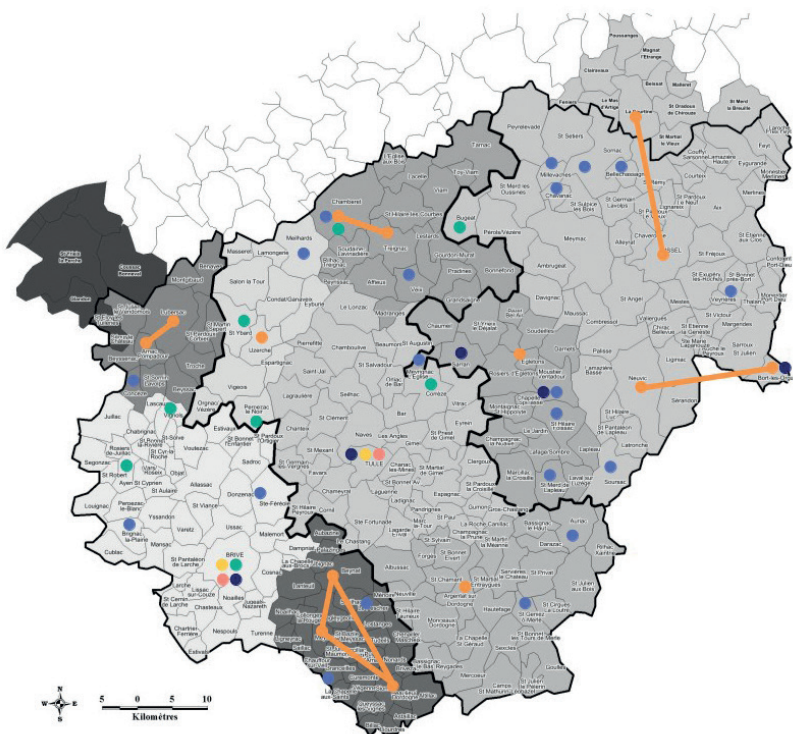
## LE DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉMÉDECINE

Depuis 2018, suite à plusieurs appels à projets successifs, tous les établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) du département sont équipés et développent des coopérations notamment avec les établissements de santé de la Corrèze et le CHU de Limoges. La maison d'arrêt de Tulle et le centre de détention d'Uzerche sont également équipés.

## III. L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES DANS LEURS PROJETS

*L'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) a été créée le 1er janvier 2020. Grâce à son organisation nationale et sa délégation locale, elle veille à décliner les priorités des différents ministères dans ses programmes d'appui.*

Ce guichet unique vise à accompagner, conseiller et simplifier l'accès aux aides techniques ou financières de l'État pour les élus et porteurs de projets, notamment dans les domaines de la revitalisation du territoire, la ruralité, le numérique et la politique de la ville.



- Petites Villes de Demain
- Action Coeur de Ville
- France Services
- New Deal Mobile
- Sollicitations de la délégation locale de l'ANCT
- Territoire d'industrie



# LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PRÉPARER L'AVENIR DE LA CORRÈZE

**L'État soutient le développement des territoires par le biais de nouveaux outils de contractualisation.**

**En Corrèze, ce sont :**

**2 COLLECTIVITÉS ENGAGÉES DANS LE DISPOSITIF « ACTION CŒUR DE VILLE »**  
Tulle et Brive-la-Gaillarde, depuis 2018



**1 CONTRAT « TERRITOIRES D'INDUSTRIE »**  
« Bassin de Brive-Périgord », signé début 2020 avec les départements de la Corrèze et de la Dordogne (8 EPCI dont les agglomérations de Brive et Tulle).



**12 SITES RETENUS EN 2019 ET 2020 AU TITRE DU NEW DEAL MOBILE**

**7 sites en 2019 :** Auriac, Brignac-la-Plaine, Meyrignac-l'Eglise, Moustier Ventadour, Sainte-Féréole, Saint-Bonnet-près-Bort, Le Pescher. **5 en 2020 :** Concèze, Saint-Hilaire-Foissac, Saint-Merd-de-Lapleau, Saint-Martial-de-Gimel, Sornac.



**8 COLLECTIVITÉS RETENUES POUR LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Argentat-sur-Dordogne, Arnac-Pompadour / Lubersac, Beaulieu-sur-Dordogne / Beynat / Meysac, Bort-les-Orgues / Neuvic, Chamberet / Treignac, Égletons, Ussel / La Courtine et Uzerche.



## IV. L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LA RÉALISATION DE LEURS DOCUMENTS DE PLANIFICATION :

*Les documents de planification permettent de faire le lien entre la stratégie et l'opérationnel, mais également de partager avec les citoyens, les partenaires et la société civile, le projet et la vision de la collectivité en termes de perspective économique et démographique, d'aménagement durable, d'équilibre et cohésion du territoire, de transition écologique (gestion économe des ressources, mobilité, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables).*

Les services de l'État accompagnent les collectivités dans cette démarche pour garantir une bonne prise en compte et une territorialisation pertinente des grands enjeux définis par les politiques publiques nationales, et une sécurisation des projets.

### LES CHIFFRES DE LA PLANIFICATION EN CORRÈZE

**3 SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) EXÉCUTOIRES**  
Pays de Tulle, Sud-Corrèze et Pays de Haute-Corrèze et Ventadour

**43 000 € D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER** à l'élaboration des Scot

**137 COMMUNES COUVERTES PAR UN DOCUMENT D'URBANISME EXÉCUTOIRE**  
Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU ou PLUi), carte communale), soit **49 % des communes et 83 % de la population.**

**1 SCOT EN COURS D'ÉLABORATION**  
Xaintrie- Val'Dordogne

**3 PLUI EN COURS D'ÉLABORATION**  
Haute-Corrèze communauté (71 communes), le PLUi-H de Xaintrie-Val'Dordogne (30 communes) et le PLUi de Midi-Corrézien (35 communes)

**176 921 € D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER** à l'élaboration des documents d'urbanisme



# LA COHÉSION SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ

## I. FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

*Les jeunes Corrèziens se sont saisis des opportunités que l'État leur offre de s'engager au profit de la collectivité tout en acquérant une expérience enrichissante.*

LES CHIFFRES :



**231**

**VOLONTAIRES**

dans le cadre du service national universel en Corrèze



**120**

**JEUNES**

accueillis



**60**

**MISSIONS**

d'intérêt général



## II. ASSURER L'INCLUSION SOCIALE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

*La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a renforcé l'hébergement et l'accompagnement des plus démunis grâce à l'implication des agents, en créant des places supplémentaires et en transformant des centres d'accueil et d'orientation des demandeurs d'asile (CAO) en hébergement d'urgence (HUDA).*

LES CHIFFRES :

**29 995 €**

soit **8370 CHÈQUES SERVICES** pour **223 BÉNÉFICIAIRES**

**1 659**

**COLIS ALIMENTAIRES DISTRIBUÉS** (976 en 2019)

**16**

**MIGRANTS** issus du démantèlement d'un camp de Calais accueillis

**1 729**

**INTERVENTIONS DU SAMU SOCIAL** (1 058 en 2019)



Visite des Restos du cœur le 29 mai 2020

L'État a également déployé la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté** (dite Plan pauvreté), avec la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la deuxième année de contractualisation avec le Conseil départemental pour un **budget 330 000 € en 2020**. Cette mobilisation a notamment permis la création du dispositif accueil de jour à Brive avec financement de l'État de 30 000€.





# LA COHÉSION SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ

## III. LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2020, le budget consacré à la politique de la ville, s'élève à **392 715 €** qui ont été attribués pour la réalisation d'actions spécifiques au profit des quartiers et de leurs habitants, permettant de réaliser des actions au regard des quatre piliers qui constituent le contrat de ville :



## IV. L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS

### LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'année 2020 a vu le renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, les 15 mars et 28 juin.

**3892** CANDIDATS individuels

**94** LISTES de candidats

**224** CONSEILS MUNICIPAUX élus au complet au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**56** COMMUNES présentes au second tour dont 4 communes de plus de 1000 habitants

### LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les élections sénatoriales se sont déroulées le 27 septembre 2020 ; 2 sièges étaient à pourvoir. Les deux candidats sortants, MM. Claude Nougéin et Daniel Chasseing, ont été réélus au premier tour.

**730** DÉLÉGUÉS des conseils municipaux

**780** ÉLECTEURS

**8** CANDIDATS

## V. L'IMMIGRATION

**156** DEMANDEURS D'ASILE pris en charge en Corrèze

**73** TITRES DE VOYAGE ÉTRANGERS ont été délivrés aux ressortissants étrangers ayant obtenu le statut de réfugié ou protection subsidiaire

**1183** TITRES DE SÉJOUR ont été délivrés (290 premières demandes et 893 renouvellements)

**178** DOCUMENTS DE CIRCULATION pour étrangers mineurs

**58** DEMANDES DE TITRE DE SÉJOUR mineurs non accompagnés

**12** TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS mineurs non accompagnés

**38** ONT ÉTÉ REÇUS dans le cadre du dispositif AEM (appui à l'évaluation de la minorité)

**148** MESURES D'ÉLOIGNEMENT prononcées

**74** DEMANDES DE NATURALISATION envoyées pour signature par la plateforme de Limoges (42 par décret et 32 par mariage)



# L'ENVIRONNEMENT CONSTRUIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Barrage de Marèges

## CONSTRUIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

L'État s'est engagé pour réussir la transition écologique. Les services de l'État se sont pleinement mobilisés pour prendre en compte le changement climatique dans les projets territoriaux et accompagner les collectivités dans la définition de stratégies capables de répondre à ces nouveaux enjeux.

### LES CHIFFRES :



**1** PARC ÉOLIEN DE 6 ÉOLIENNES EN FONCTION ayant une puissance totale de 9 MW (5 projets en cours pour 31 éoliennes)



**1 485 MW** PRODUITS



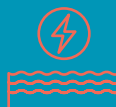
**17** BARRAGES



**3** MÉTHANISEURS en fonctionnement (4 projets autorisés, 2 projets à venir)



**6** PARCS PHOTOVOLTAÏQUES en fonctionnement pour 403MW (8 projets autorisés, 16 projets à venir)



**36** OUVRAGES de « petite » hydroélectricité

**L'État s'est également engagé dans la prévention des risques naturels technologiques en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les services de l'État ont inspecté 114 sites (101 sites industriels et 13 exploitations agricoles ou agroalimentaires).**

**3**  
ARRÊTÉS DE MISE EN DEMEURE

ARRÊTÉS PREFECTORAUX

**6**  
ARRÊTÉS PRESCRIVANT UNE AMENDE ADMINISTRATIVE pour non-respect de la réglementation en matière de sécurité des travaux

**1**  
ARRÊTÉ PRESCRIVANT LA CONSIGNATION D'UNE SOMME D'ARGENT afin de mettre en conformité une installation



# L'ENVIRONNEMENT CONSTRUIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



## LES PCAET (PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX)

Outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, le PCAET permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique des énergies renouvelables. Sa mise en place est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. D'une durée de 6 ans, il mobilise l'ensemble des acteurs du territoire.

## HABITAT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**En Nouvelle-Aquitaine, 13,9 % des ménages sont exposés à la vulnérabilité énergétique, souvent dans des logements mal isolés ou de grande taille.**

La Corrèze, de par ses caractéristiques, est particulièrement sensible au phénomène. En dehors du bassin de Brive qui se situe dans la moyenne régionale, le taux de **précarité est à minima de 24 %** et culmine même à **37,7 % dans le nord du département.**

**La rénovation énergétique du parc privé en Corrèze est un enjeu majeur, pour lequel l'État mobilise des aides financières conséquentes.**

En 2020, les aides financières incitatives de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ont permis de **maintenir le nombre de logements améliorés à un niveau élevé (1 293 contre 1 287 en 2019).**

**835**

MÉNAGES ONT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE SIMPLIFIÉE  
EN LIGNE «MAPRIMERÉNOV» POUR UN TOTAL DE

**2 687 898 €**

DE SUBVENTIONS ET PLUS DE

**8 M€**

DE TRAVAUX GÉNÉRÉS POUR DES ENTREPRISES  
ESSENTIELLEMENT LOCALES



**458**

LOGEMENTS ONT ÉTÉ AMÉLIORÉS  
GRÂCE AU PROGRAMME AVEC PLUS DE

**3,374 K€**

DE SUBVENTIONS ET

**7,2 M€ HT**

DE TRAVAUX GÉNÉRÉS



AVANT/APRÈS :  
Exemple d'une  
rénovation totale d'un  
logement financée par  
l'ANAH dans le cadre  
d'une OPAH



# L'AGRICULTURE

## SOUTENIR ET MODERNISER L'AGRICULTURE

### LES CHIFFRES :



**100,6 M€** AU TITRE DES SOUTIENS DIRECTS, de certaines aides couplées animales et de l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN)



**3 635**  
BÉNÉFICIAIRES



**1,6 M€**  
D'AIDES À LA  
TRÉSORERIE pour  
l'installation de jeunes  
agriculteurs

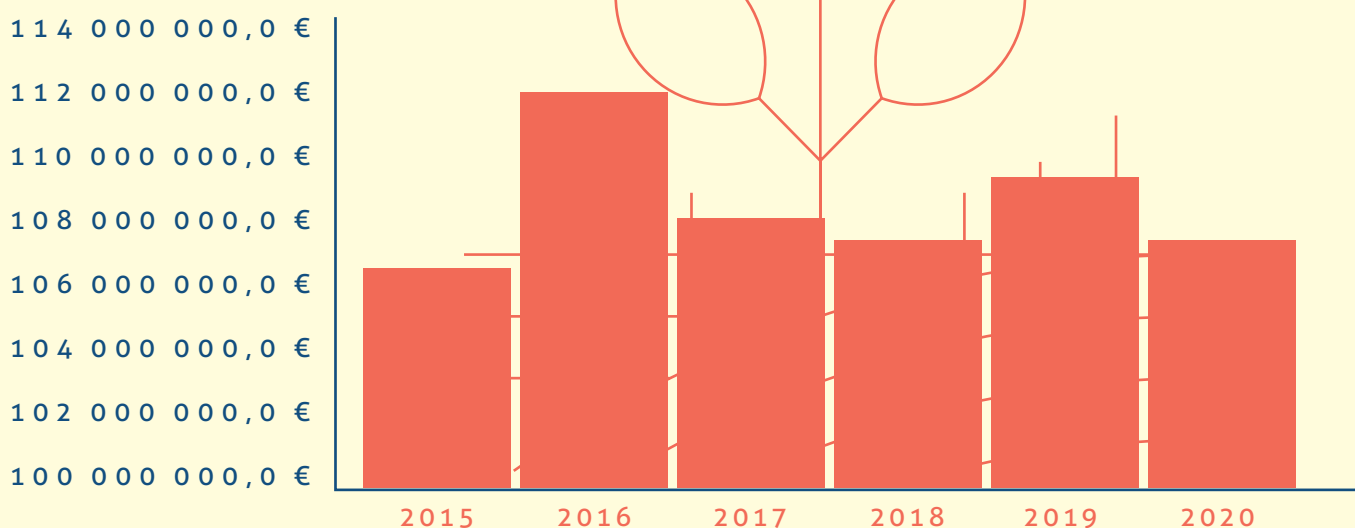


**42**  
AIDES À  
L'INSTALLATION  
de jeunes agriculteurs



**4,8 M€**  
DISTRIBUÉS  
AU TITRE DE  
L'AIDE AUX  
INVESTISSEMENTS  
AU TITRE DE LA  
COMPÉTITIVITÉ, DE  
L'ADAPTATION  
des exploitations et de  
la gestion de l'eau

### ÉVOLUTION DES AIDES TOTALES DE LA PAC







# L'AGRICULTURE

## SOUTENIR ET MODERNISER L'AGRICULTURE

### LE BILAN DES AIDES CONJONCTURELLES 2019

*Le département de la Corrèze a été reconnu au titre des calamités agricoles pour « déficit fourrager » consécutif à la sécheresse de 2019.*

*890 éleveurs ont ainsi été indemnisés en 2020 pour un montant de 3,51 M€, auquel s'ajoute 1,885 M€ d'allègements fiscaux au titre du dégrèvement sur la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).*

Par ailleurs, suite aux épisodes caniculaires de 2019, une trentaine de producteurs de myrtilles et framboises a été indemnisée pour 5 M€ d'aides.

Dans le cadre de la sécheresse 2020, les indicateurs disponibles n'ont pas permis la reconnaissance des pertes fourragères au titre des calamités agricoles. Une procédure de dégrèvement systématique de la taxe foncière sur le non bâti a néanmoins été mise en œuvre à hauteur de 1,77 M€.

#### LA CHARTE « ZONES DE NON TRAITEMENT »

Une charte départementale relative à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour protéger les populations, élaborée par la chambre d'agriculture, a été approuvée par la préfète le 30 septembre 2020 dans la continuité de la « charte de bon voisinage » élaborée et cosignée en mars 2017 par les élus, les professionnels agricoles, des associations de riverains et de médecins. Ce document encadrerait l'usage des phytosanitaires dans la zone AOP pomme du Limousin et a par ailleurs inspiré l'article 83 de la Loi « agriculture et alimentation » du 30 octobre 2018.

### PLAN DE RELANCE – VOLET AGRICOLE ET FORESTIER

*En réponse aux conséquences économiques de la crise sanitaire, un plan de relance de 100 Md€ – dont 60 Md€ financés par l'Union Européenne – a été annoncé pour 2 ans (2021 et 2022) le 3 septembre 2020.*

Dans le cadre de ce plan, 1,2 Md€ est consacré au volet « transition agricole, alimentation et forêt » avec 3 priorités :



#### RECONQUÉRIR

la souveraineté alimentaire de la France.



#### ACCÉLÉRER

la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français.



#### ACCOMPAGNER

l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.

Les appels à projet seront lancés début 2021 pour un volume financier de soutien de ce secteur inédit.



# L'EAU UNE PROBLÉMATIQUE CORRÉZIENNE

## I. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

*La gestion de la ressource en eau représente un enjeu prioritaire pour le département de la Corrèze.*

*Les périodes de sécheresse successives ont révélé une véritable fragilité pour l'approvisionnement en eau potable de certains territoires.*

*L'État mobilise tous les acteurs de l'eau pour mener une réflexion globale et rechercher des solutions collectives à cette problématique durable.*



## II. LA GESTION DE CRISE : LE COMITÉ DE SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU

Face à une pluviométrie fortement déficitaire sur l'ensemble de l'année, le premier comité plénier de suivi de la ressource en eau a été réuni dès le 3 juin.

**Huit réunions plénières** se sont succédées à une fréquence de trois semaines, permettant, pendant l'été, de partager la situation avec l'ensemble des acteurs de l'eau et de décider des mesures adaptées.

## III. UNE RÉFLEXION À LONG TERME

Une mobilisation et un accompagnement des collectivités compétentes, sous l'impulsion de l'État et du Conseil départemental, soutenus par l'agence de l'eau Adour Garonne, devaient conduire fin 2020 à la tenue **d'assises départementales de l'eau**, axées sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Elles ont été reportées du fait de la crise sanitaire.

Dans l'attente, des **comités locaux** associant tous les acteurs et les financeurs sont réunis régulièrement **sur chaque territoire en tension**, afin **d'identifier et de valider rapidement les scénarios de sécurisation et les solutions intermédiaires de gestion de crise pour l'été 2021.**



# L'EAU

## UNE PROBLÉMATIQUE CORRÉZIENNE

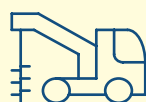
*Les difficultés d'approvisionnement en eau potable se sont concentrées dans la partie est du département sur le socle granitique, par ailleurs la moins arrosée de l'été. Elles se sont traduites par :*



**DES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT,** ayant de nouveau nécessité des opérations de citernage pour le syndicat des eaux du Puy du Bassin (Xaintrie)



**UNE DIMINUTION IMPORTANTE DU DÉBIT SUR LA VÈZÈRE** ayant conduit à une convention de soutien d'étiage entre EDF et le syndicat du Puy des Fourches pour sécuriser l'alimentation en eau potable

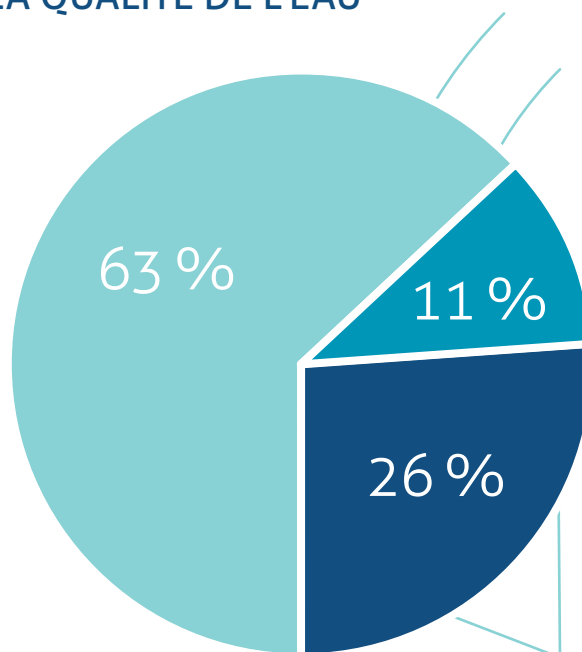


**UNE FORTE MOBILISATION DE LA RESSOURCE** par la réutilisation d'anciens captages ou forages voire des pompes temporaires pour suppléer le tarissement des ressources habituelles



**DES SITUATIONS RESTÉES DÉLICATES** sur certains territoires sans toutefois conduire à une rupture d'approvisionnement (Egletons, Syndicat du Plateau Bortois, Syndicat de l'Auvézère)

### III. LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU



Nombre de prélèvements d'eau effectués en 2020 (hors récontrôle)

- Ressources
- Sortie station de production
- Réseau

L'Agence régionale de santé (ARS) effectue un important travail auprès des collectivités sur **le maintien d'une eau conforme aux exigences réglementaires de qualité, l'instauration et le respect des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine.**



# LA TRANSFORMATION DE L'ÉTAT

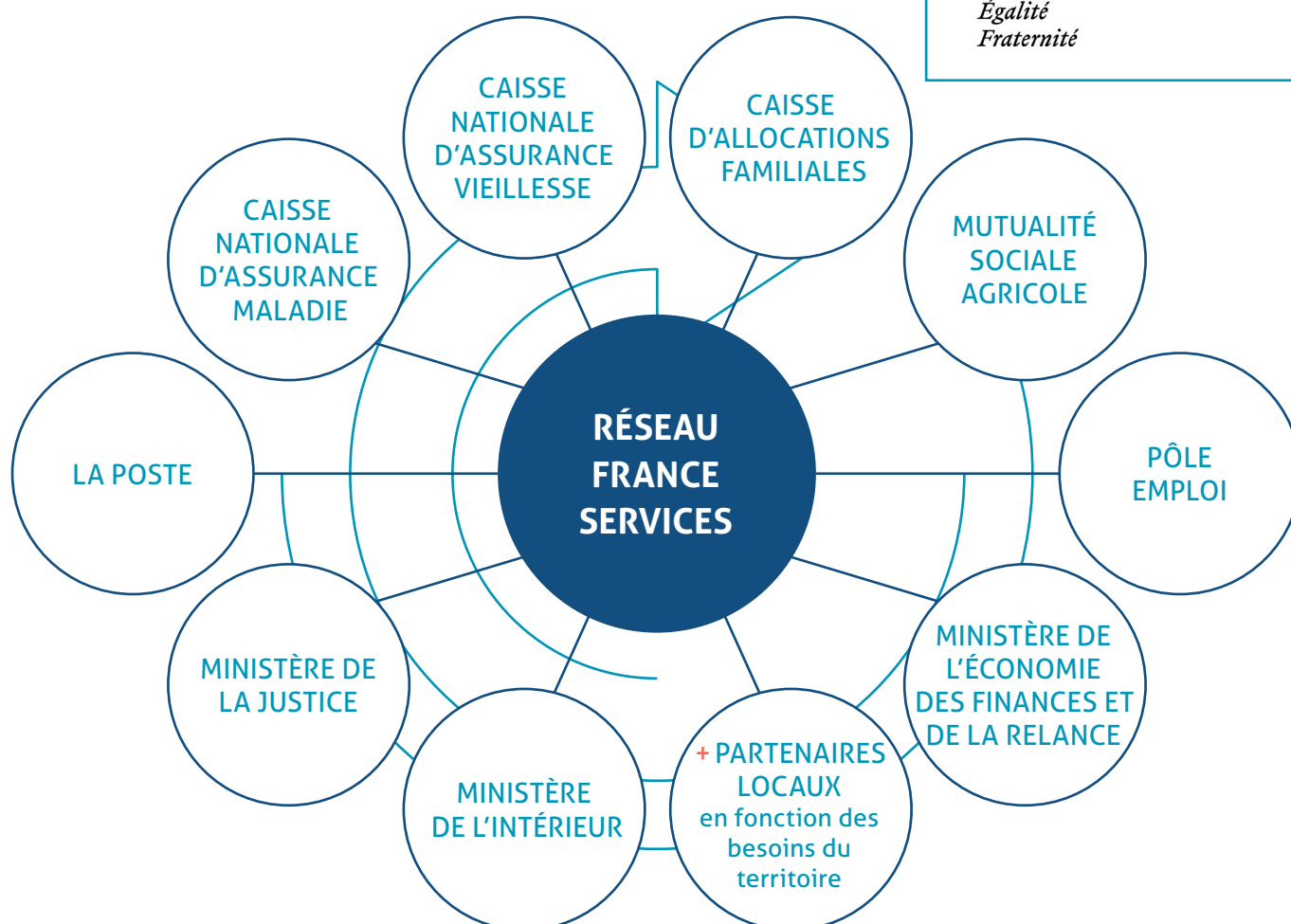
## I. UNE NOUVELLE APPROCHE DES SERVICES PUBLICS

*Lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019, le Président de la République a annoncé la création d'un nouveau réseau de services publics mutualisés, appelé « France services », qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches du quotidien à moins de 30 minutes de chez eux, avec l'aide d'un agent spécialement formé.*

*Le déploiement de ce nouveau réseau doit être achevé partout en France d'ici fin 2022.*



### LES PARTENAIRES DU RÉSEAU FRANCE SERVICES





# LA TRANSFORMATION DE L'ÉTAT

## LES CHIFFRES :



5

FRANCE SERVICES LABELLISÉS EN 2020



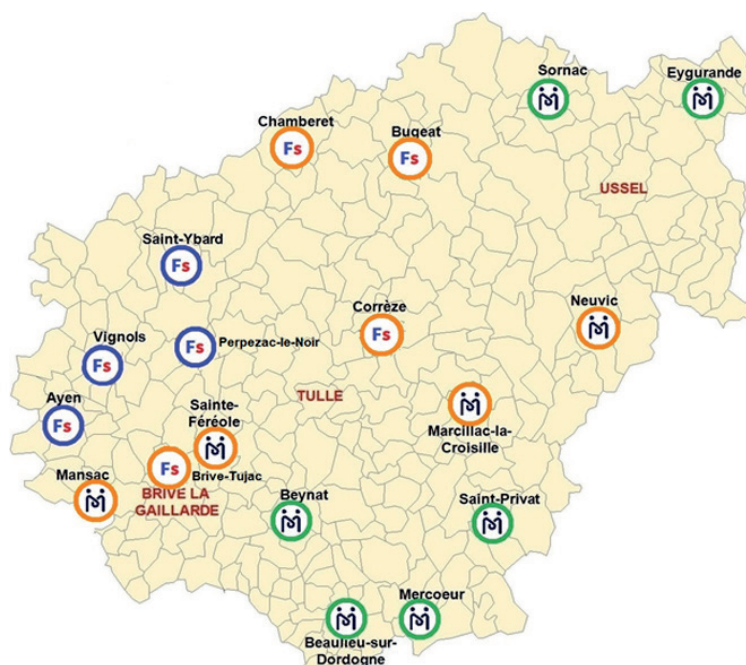
8

FRANCE SERVICES AU 31/12/2020

- >> 4 portés par le groupe La Poste (Brive-la-Gaillarde, Bugeat, Chamberet, Corrèze) ;
- >> 3 portés par des communes (Ayen, Perpezac-le-Noir et Vignols) ;
- >> 1 coporté par la commune de Saint-Ybard et la chambre d'agriculture.



Inauguration France Services à Ayen le 8 janvier 2020



France Services communale



France Services La Poste



Maison du département labélisée en MSAP



MSAP communale



MSAP La Poste

## II. LA PRÉPARATION DE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT (OTE)

*L'année 2020 a été une année de chantiers pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité des services de l'État et garantir la transparence de l'action publique.*

Tout au long de l'année 2020, des comités de travail, des comités de pilotage, des projets d'organisation se sont succédé pour aboutir :

À LA CRÉATION LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL, qui regroupe l'intégralité des fonctions « support » de la préfecture et des directions départementales interministérielles (DDT, DDCSPP) et de l'unité départementale de la Direccte.

AU TRANSFERT DES MISSIONS « JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE » AU SEIN DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021, pour renforcer les moyens d'intervention de l'éducation nationale et développer une vision de la complémentarité des temps éducatifs et des temps de formation tout au long de la vie.





# LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA PRÉFECTURE

## LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

**3**  
ASSEMBLÉES  
GÉNÉRALES DES  
ANCIENS COMBATTANTS

**1**  
COMITÉ  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ONACVG

**2**  
CÉRÉMONIES  
EN LIEN AVEC  
L'ONACVG

**1**  
CÉRÉMONIE  
ORGANISÉE PAR LA  
DÉLÉGATION MILITAIRE  
DÉPARTEMENTALE

**3**  
CÉRÉMONIES POLICE/  
GENDARMERIE

## LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

**1 243**  
MÉDAILLES DÉCERNÉES  
(TOUTES CATÉGORIES  
CONFONDUES)

**4**  
CÉRÉMONIES EN  
LIEN AVEC POLICE /  
GENDARMERIE / ÉCOLE  
DE GENDARMERIE

**3**  
CÉRÉMONIES  
EN LIEN AVEC LE SDIS

**3**  
HOMMAGES / DÉCÈS  
PERSONNALITÉS

## LE CABINET DU PRÉFET

**218**  
INTERVENTIONS  
TRAITÉES

**15**  
DOSSIERS DE PRESSE

**84**  
COMMUNIQUÉS  
DE PRESSE

**362**  
TWEETS

**342**  
PUBLICATIONS  
FACEBOOK



*Remise des médailles pour acte de courage et de dévouement – 17 décembre 2020*

PRÉFECTURE  
DE LA CORRÈZE

1 rue Souham  
19000 TULLE

05 55 20 55 20

[www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)

Conception graphique : Bicom Studio - Crédits photographiques : Préfecture de la Corrèze / Adobe Stock - Impression : Maugein Imprimeurs